

trois diocèses qui est  
 décisions de la Con-  
 diocèses a le droit de  
 ir ce point ? Nulle-  
 t de plus d'un usage  
 e un changement sans  
 rgie dans son diocèse.  
 es changements isolés  
 s'il y trouve quelque  
 es les églises à la fois,

réal, Valleyfield et Jo-  
 Credo<sup>2</sup>, observer ces  
 assis, y compris les aco-  
 rset *Et incarnatus est*,  
 le cérémoniaire<sup>4</sup>, doi-

tion de Mgr Bourget at-  
 toutes les églises et cha-  
 depuis 1857; 2o le clergé  
 usages de son lieu d'ori-  
 e trouve; 3o les religieux  
 nt et qui doivent se con-  
 cèse, et non à celui de la

les acolytes, quoique assis,  
 tte pratique doit être dé-  
 clergé reste assis. Il pro-  
 ns indiquées plus haut, ou  
 les acolytes demeuraient  
 ime le cérémoniaire. Main-  
 is, lorsque le célébrant est  
 er. Il en est de même du

le seul qui s'agenouille,  
 r'un était alors en marche,  
 enouiller.

vent s'agenouiller. Mais le jour où l'on chante la messe de  
 l'Annonciation (25 mars ou le jour de la translation), ainsi  
 que le jour où l'on en fait la solennité extérieure, tous ceux  
 qui sont assis doivent s'agenouiller comme les autres, même le  
 célébrant et ses ministres, et l'évêque qu'il célèbre ou non.<sup>5</sup>

### DISTRIBUTION DE LA COMMUNION

Lorsqu'un prêtre distribue la communion pendant qu'un autre  
 célèbre au grand autel, doit-il s'arrêter et s'agenouiller ou du  
 moins s'incliner vers l'autel pendant les élévations ?

Le prêtre qui distribue la communion, dans cette circons-  
 tance, doit s'arrêter et se tourner vers l'autel pendant les élé-  
 vations. C'est la pratique conseillée par l'*Ami du clergé*.<sup>1</sup>  
 Mais il ne convient pas qu'ayant en main le ciboire contenant  
 les saintes espèces, il s'agenouille, ni qu'il incline la tête. Il  
 lui suffira de faire un acte d'adoration debout. Il pourra, en  
 regardant l'hostie élevée avec foi, piété et amour, réciter l'in-  
 vocation " Mon Seigneur et mon Dieu ", et gagner ainsi une  
 indulgence de 7 ans et 7 quarantaines. Il continuera à distri-  
 buer la communion après l'élévation du calice. Si un servent  
 l'accompagne, pour l'éclairer, à cause de l'heure matinale, ce  
 dernier s'agenouille pendant les élévations.

J. S.

### SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 2 mai 1917.

M. l'abbé JULES ARCHAMBAULT, décédé ce matin, à l'Asile Sainte-  
 Cunégonde, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, ptre, *chancelier*.

<sup>5</sup> Le célébrant (et ses ministres, s'il en a), devrait aussi s'age-  
 nouiller sur le bord du marchepied, s'il restait à l'autel.

<sup>1</sup> Vol. XVI (1894), page 44.